

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 2 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, en date du 2 Juillet à 20 h 00, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie MONTCUQ EN QUERCY BLANC 46800, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Alain LALABARDE, Maire de MONTCUQ EN QUERCY BLANC.

<i>Date de convocation du Conseil et affichage : 25 juin 2024</i>	<i>Conseillers municipaux en exercice : 23</i>
<i>Date d'affichage du compte rendu :</i>	<i>Présents : 20</i>
	<i>Votants : 20</i>

Présents :

Mesdames DEMON, FICAT, LAFAGE, LE QUILLEC, MATHIERE, MATHIEU, PARAYRE, RECHE, SAURT, SABEL, SAURAT

Messieurs LALABARDE, DOCHE, ARNAL, BARRES, CAUMON, FERRE, LAGARD, LAPEZE, LAPLANCHE, MEYNEN, MURET, ROUX,

Absents excusés : Mme LE QUILLEC-M. LAPLANCHE

Absents non excusés : Mme MATHIERE

Secrétaire de séance : Mme MATHIEU Jocelyne

RAPPEL ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :

- Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité
- Vente d'un bien immobilier
- Echange d'un chemin à « Jouan »
- Tarifs locations salles communales
- Questions diverses éventuelles

DELIBERATIONS

- N° 1 : Validation du dernier procès-verbal du Conseil Municipal :

Madame SABEL signale une erreur dans la transcription du débat sur le paragraphe 2.8 . Son nom est resté sur la liste des « pour » alors qu'elle s'est « abstenue » de participer au vote. La correction est donc faite.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON – DEMON – FERRE - FICAT- LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - MATHIEU - MEYNEN - MURET – PARAYRE- RECHE- ROUX – SABEL – SAURT - SAURAT		

N° 2 : Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire explique à l'assemblée

DEBAT

Madame BARROS prend sa retraite en septembre. Elle sera remplacée par Damien BAS. Il faut créer un emploi non permanent pour d'adjoint technique à 23 heures hebdomadaires au 01.09 pour renforcer l'équipe sur les temps périscolaires et extrascolaires. Deux candidatures ont été retenues et sont à l'étude.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON - DEMON - FERRE - FICAT- LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - MATHIEU - MEYNEN - MURET - PARAYRE- RECHE- ROUX - SABEL - SAURT - SAURAT		

N° 3 : Vente d'un bien immobilier

Monsieur le Maire explique à l'assemblée

DEBAT

Il s'agit de l'ancien office de tourisme sur la promenade. Les acheteurs intéressés : M FORGEOIS et MME ROHN, actuellement locataires de cet immeuble proposent son achat pour la somme de 30 000€.

M. Le Maire, après avoir consulté un professionnel de l'immobilier, a estimé ce bien à 40000€ : accepté par M. FORGEOIS et MME ROHN.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté	LALABARDE - DOCHE - BARRES - CAUMON - DEMON - FERRE - FICAT- LAFAGE - LAPEZE - MATHIEU - MURET - PARAYRE- ROUX - SABEL	SAURT - MEYNEN - LAGARD - RECHE	SAURAT - ARNAL

Les conseillers votant « contre » ou « abstention » n'ont pas explicité leur vote.

N° 4 : Echange d'un chemin à « Jouan »

Monsieur le Maire explique à l'assemblée

DEBAT

L'enquête publique concernant ce chemin avec l'indivision PAGES, concernant un achat et une vente a été faite en 2011 et avait été approuvée le 12 mars 2012. A l'époque, l'affaire n'avait pas pu se finaliser pour des raisons personnelles du demandeur.

L'indivision PAGES a sollicité la commune souhaitant maintenant régulariser cette affaire. Ce chemin sera donc échangé avec une portion du chemin rural de Marcillac à Jouan figurant en section E figurant en section E du plan cadastral. Ces deux chemins sont estimés à la même valeur d'un montant de 750 €.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON – DEMON – FERRE - FICAT- LAGARD - LAFAGE - LAPEZE - MATHIEU – MEYNEN - MURET – PARAYRE- RECHE- ROUX – SABEL – SAURT - SAURAT		

N° 5 : Tarif location salles communales**DEBAT**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il est nécessaire d'harmoniser les tarifs de location des différentes salles communales. La modification principale concerne le chauffage qui sera payé sur toutes les locations.

Pour la SDF la sono sera prêtée gratuitement mais avec une caution de 500 €.

Pour ce qui concerne le matériel (chaises, tables, bancs, barrières) , ce sera gratuit pour les associations montcuquoises mais payant pour les particuliers.

Les cabines de WC seront loués gratuitement aux associations montcuquoises mais avec obligation de les rendre nettoyées par un professionnel (facture à l'appui)

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL

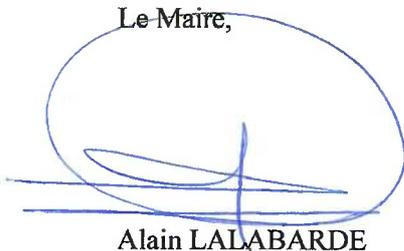
	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Adopté à l'unanimité	LALABARDE - DOCHE - ARNAL - BARRES - CAUMON – DEMON – FERRE - FICAT- LAGARD - LAFAGE - LAPEZE–MATHIEU – MEYNEN - MURET – PARAYRE- RECHE- ROUX – SABEL – SAURT - SAURAT		

N° 6 : Questions diverses :

- Validation du planning des élections du 7 juillet 2024
- Il avait été envisagé de recruter un candidat pour un emploi en apprentissage en BPJEPS pour faire le ménage à l'école, la surveillance des enfants à la cantine et une partie sport au basket et au football : Le candidat proposé par les clubs sportifs n'a pas fait acte de candidature et ne s'est jamais présenté à la Mairie. De plus les horaires en décalé ne sont pas compatibles et les tâches à effectuer ne conviennent pas. La commune ne donnera pas suite à cette proposition, ayant trouvé un candidat qui correspond au profil recherché.
- M. Le Maire informe sur les festivités du 14 juillet et souhaite la venue des conseillers à la cérémonie. A son issue, l'apéritif sera servi sur la place de l'ancienne gendarmerie (place Lou festayre) et l'aide de tous sera la bienvenue pour l'organisation.
- La DETR pour l'installation du musée sous l'ancienne gendarmerie a été refusée : le projet est donc reporté.
- Ouverture du plan d'eau : problème d'ouverture des barrières causé par le manque de débit internet qui perturbe le bon fonctionnement de la barrière et de la caméra. L'intervention des services de maintenance des installateurs devrait être très rapide.
- Poste de secours : il est opérationnel et convient tout à fait à notre nouveau maître nageur.
- Maison BABOULENE : l'avocat de M. HASMAN nous a fait savoir qu'il était intéressé pour l'achat de ce bâtiment pour la somme de 40000 €. Nous lui avons transmis notre proposition à 50000 €, correspondant à la somme des frais engagés sur cet immeuble. La vente éventuelle sous délai de deux mois à M. HASMAN se fera sous condition de mise sous séquestre des fonds sur le compte des avocats. S'il n'y a pas de réponse dans ce délai, nous avons deux autres acquéreurs qui sont très intéressés.
- Présentation d'octobre rose par Mme SAURT
- Mme SABEL a rencontré avec M. DOCHE l'OT de CAHORS et du GRAND CAHORS qui rencontre des difficultés sur le fonctionnement du lac de CATUS. Ils souhaiteraient s'appuyer sur notre fonctionnement qui donne toute satisfaction. Ils nous ont proposé de nous labelliser handicap.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h

Le Maire,



Alain LALABARDE



Secrétaire de Séance



Jocelyne MATHIEU